

des Conciles généraux ? Mais une souveraineté périodique et intermittente est une contradiction dans les termes : car la souveraineté doit toujours vivre, toujours travailler, toujours agir. Il n'y a pour elle aucune différence entre le sommeil et la mort. Or, les Conciles étant des pouvoirs intermittents dans l'Eglise, mais, de plus, extrêmement rares et purement accidentels, sans aucun retour périodique et légal, le gouvernement de l'Eglise ne saurait leur appartenir (1).

Dans une lettre adressée le 22 mai 1814 à un des serviteurs les plus dévoués et les plus influents de Louis XVIII, de Maistre résumait en traits rapides son livre sur le Pape. Il écrivait : "La France a fait des maux énormes au monde. C'est au roi de les guérir et ce sera le plus beau rôle de l'univers. Rappelez-vous cette chaîne de raisonnements : Point de morale publique ni de caractère national sans religion ; point de religion européenne sans le christianisme ; point de véritable christianisme sans le catholicisme ; point de catholicisme sans le Pape ; point de Pape sans la suprématie qui lui appartient (2).

Sans doute, mes très chers Frères, cette œuvre magnifique et puissante n'est pas sans quelques imperfections. De Maistre a serré de trop près sa comparaison, d'une part entre le pouvoir du Pape dans l'Eglise, pouvoir qui exige la soumission intérieure, l'adhésion de l'intelligence, et, d'autre part, le jugement de l'autorité suprême dans la société civile. Car ce jugement, qui doit être considéré en fait comme infaillible parce qu'il n'admet pas l'appel, n'exige pas l'adhésion et la soumission de l'intelligence.

On lui a reproché ces paroles qui paraissent tout d'abord n'exprimer qu'un paradoxe : "Il ne s'agit pas seulement de savoir si le Pape *est* infaillible, mais s'il *doit* l'être." Le grand écrivain ne se trompe pas : si le Pape doit être infaillible, il l'est certainement, l'œuvre de Jésus-Christ ne pouvant être imparfaite ; il a d'ailleurs donné de l'existence de l'infaillibilité des démonstrations décisives.

Je ne puis qu'exposer en quelques paroles la doctrine de de Maistre sur le pouvoir du Pape de délier les peuples du serment de fidélité. Il n'entend pas prêcher le pouvoir, même indirect, du Pape sur les rois, mais il prétend que ce pouvoir n'a rien d'absurde. "Il prend la liberté de dire à son siècle qu'il y a contradiction manifeste entre son enthousiasme constitutionnel et son déchaînement contre le Pape (3)." En effet, ce pouvoir du Pape, "secondé

(1) Lettre à M. le comte de Blacas.

(2) *Le Pape*, liv. 1er, ch. II.

(3) *Le Pape*, liv. III, ch. IV.